

Date de dépôt : 9 mai 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Mauro Poggia : Système informatique de l'office cantonal des automobiles et de la navigation. Quand va-t-on enfin s'en occuper?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 avril 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Cela fait maintenant trois ans que le système informatique de l'office cantonal des automobiles et de la navigation rencontre des problèmes de fonctionnement, dont les utilisateurs, au sein du service, se sont plaints en vain.

Ces problèmes engendrent blocages et lenteurs, ajoutant à la surcharge de travail que les collaborateurs de l'OCAN doivent déjà affronter.

Les usagers en sont également les victimes, devant attendre, impuissants, devant les guichets, que le système veuille bien répondre aux attentes élémentaires du service.

Combien de temps faudra-t-il attendre encore pour qu'enfin le DSPE et le DCTI prennent cette situation au sérieux ?

En trois ans, des problèmes de ce type qui n'auraient pas été résolus dans le secteur privé auraient immanquablement abouti au limogeage des responsables. Ici, il n'en est rien, l'Etat considérant sans doute que le problème va se résoudre de lui-même !

La question posée au Conseil d'Etat est dès lors la suivante :

Les problèmes informatiques au sein de l'OCAN sont-ils connus, et, dans l'affirmative, pourquoi n'ont-ils toujours pas été résolus ?

Que le Conseil d'Etat soit d'ores et déjà remercié pour la réponse qu'il voudra bien donner à cette interrogation.

Ma question est la suivante :

Quand va-t-on enfin s'en occuper?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) a remplacé son système informatique, le 1^{er} novembre 2008, par un logiciel utilisé dans d'autres cantons, dénommé CARI.

Les problèmes initiaux rencontrés lors de l'installation de ce nouveau logiciel ont aujourd'hui été résolus, permettant d'obtenir un programme performant. Des ralentissements momentanés et sectoriels sont cependant encore constatés, accentués depuis la mise en production de la dernière version de CARI à fin mars 2012.

Les partenaires concernés par l'exploitation de ce logiciel, soit l'OCAN, le centre des technologies et de l'information (CTI) ou encore la société qui a réalisé ce programme, mettent tout en œuvre pour résoudre ces derniers problèmes dans les plus brefs délais.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER